

NOVEMBRE 2005

Le revenu des Franciliens : vers une stabilisation des inégalités entre communes ?

Si les contrastes sociaux sont anciens sur le territoire régional, les disparités bien connues entre un espace aisé ouest/sud-ouest et les secteurs défavorisés du Nord et de l'Est parisien se sont aggravées depuis vingt ans. Cette évolution n'est pas linéaire : aux périodes fastes d'embellie économique où les écarts de richesse s'amplifient, succèdent des périodes de crise où ils se stabilisent. En 2001 et 2002, le retournement de conjoncture économique s'est traduit par un fait nouveau : la baisse de revenu a surtout été sensible au sein des communes les plus riches, entraînant une légère réduction des inégalités.

Au palmarès des revenus de leurs habitants, tous les départements franciliens se placent, en 2002, parmi les dix plus riches départements français. Tous sauf un, la Seine-Saint-Denis, qui se situe en 85^e position. Même si tous les ménages pauvres d'Île-de-France n'habitent pas la Seine-Saint-Denis, ce classement indique bien une nette césure avec le reste de cette région.

Cette comparaison porte sur les revenus des ménages fiscaux par unité de consommation avant prise en compte des revenus sociaux et des impôts. Il ne s'agit donc pas du revenu disponible, mais d'un revenu avant redistribution.

La Seine-Saint-Denis fait la différence

Le revenu médian par unité de consommation (UC) des ménages fiscaux franciliens est supérieur de 26,2 % au revenu médian des ménages de province en 2002. Le revenu médian sépare la population des ménages fiscaux en deux groupes : 50 % déclarent un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

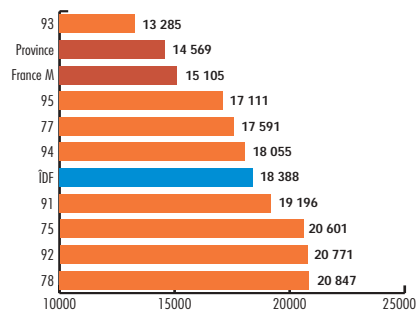
Seule la Seine-Saint-Denis a un revenu inférieur à la province. Au sein de la région, le contraste est très fort avec les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines, dont le revenu médian par UC est de moitié supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis.

Les écarts sont encore plus marqués aux deux extrémités de la distribution, surtout au sein des bas revenus. Les 10 % des ménages les plus pauvres vivent avec un revenu par UC inférieur à celui du 1^{er} décile, indicateur des revenus faibles. Ce premier décile s'élève à 8 035 € par an dans les Yvelines, soit plus du double de

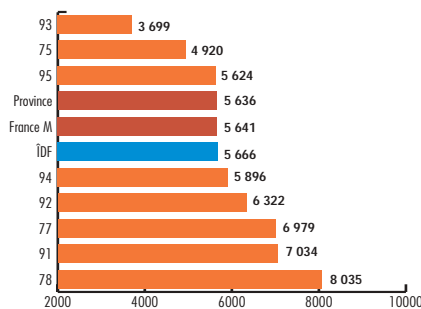
celui de Seine-Saint-Denis (3 699 €), qui concentre le plus de ménages pauvres ou de bénéficiaires du RMI. Selon les données de la CAF, en 2003, 6,1 % des foyers sont bénéficiaires du RMI en Seine-Saint-Denis, pour une moyenne régionale de 3 %, et 18,2 % de la population vit dans un foyer à bas revenu (hors étudiants et personnes de plus de 65 ans) contre 9,8 % en Île-de-France [1].

Indicateurs de revenu des ménages par UC par département en 2002

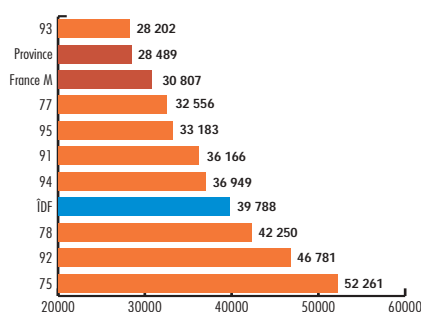
Médiane



1^{er} décile



9^e décile



lecture : en 2002, la moitié des ménages franciliens vivent avec moins de 18 388 € par an par UC (médiane) ; 10 % d'entre eux avec moins de 5 666 € (1^{er} décile), et 10 % avec plus de 39 788 € par an (9^e décile).

Source : DGI

Le revenu des Franciliens :
vers une stabilisation des inégalités
entre communes ?

À l'autre extrémité, le 9^e décile – revenu au-delà duquel vivent les 10 % des ménages les plus riches – est maximal à Paris. 10 % des ménages parisiens vivent avec plus de 52 261€ par UC par an. Ce 9^e décile est moitié moindre en Seine-Saint-Denis. Un tiers des ménages parisiens vivent avec un revenu supérieur au dernier décile de la Seine-Saint-Denis.

Quel que soit l'endroit de la distribution considéré, la Seine-Saint-Denis se singularise par le niveau de revenu le plus faible. Le classement des autres départements est plus variable, notamment celui de la capitale.

De fortes disparités à Paris, une plus grande homogénéité en grande couronne

Paris a la particularité de concentrer les plus hauts revenus – le dernier décile est supérieur de 31 % au dernier décile régional – et de compter parmi sa population une fraction importante de ménages pauvres. 10 % des ménages parisiens vivent avec moins de 4 920 € par an. Ce 1^{er} décile est inférieur de 13 % à celui de la province. Selon les données de la CAF, en 2003, 3,7 % des foyers sont bénéficiaires du RMI à Paris, et 10 % de la population vit dans un foyer à bas revenu.

La distribution des revenus parisiens est de loin la plus étendue des départements franciliens, ce qui atteste d'une grande hétérogénéité de la population résidente [2]. L'écart de revenu entre le dernier décile et le 1^{er} décile s'élève à 10,6 dans la capitale. Autrement dit, les revenus des ménages les plus riches sont plus de dix fois supérieurs à ceux des ménages les plus pauvres. Ce rapport inter-décile

dépasse aussi le niveau régional (7), mais faiblement dans deux autres départements de petite couronne : la Seine-Saint-Denis (7,6) et les Hauts-de-Seine (7,4). Les ménages dans les Hauts-de-Seine sont plus aisés que la moyenne des Franciliens, quel que soit l'endroit de la distribution : la pauvreté y est moins prégnante et les riches y sont plus riches. C'est l'inverse en Seine-Saint-Denis, avec un écart à la moyenne régionale encore plus prononcé sur les bas revenus. La pauvreté y est plus endémique et nettement plus marquée que dans les autres départements. La situation est beaucoup plus homogène dans les départements de grande couronne, notamment en Seine-et-Marne (4,7), dans l'Essonne et les Yvelines (5,1). La distribution des revenus y est plus resserrée : très hauts et très bas revenus y sont moins fréquents. Le profil des Yvelines est le plus aisé : le 1^{er} décile est supérieur de 42 % au niveau régional et le dernier décile de seulement 6 %.

Dans les deux autres départements, le rapport inter-décile est aussi inférieur à la moyenne régionale : 6,3 dans le Val-de-Marne et 5,9 dans le Val-d'Oise.

La structure des ménages appréhendée selon la taille ou l'âge du référent du ménage n'explique que partiellement ces écarts. Ce sont les familles nombreuses (ménages de cinq personnes ou plus) qui se singularisent le plus. Les trois quarts ont un revenu par UC inférieur au revenu médian de l'ensemble des ménages franciliens [3]. Ces familles sont surreprésentées en Seine-Saint-Denis (13,6 % des ménages fiscaux contre 9,8 % en Île-de-France) et dans le

Val-d'Oise (13,1 %). C'est à Paris que cette proportion est de loin la plus faible (5,9 %). Dans la capitale, en revanche, les jeunes de moins de 30 ans, qui font partie des ménages modestes, sont surreprésentés (15,3 % des ménages contre 11,8 % en Île-de-France). Mais ces effets structurels sont largement dominés par les effets sociaux. Les familles nombreuses vivant dans les Yvelines sont deux fois plus riches que celles vivant en Seine-Saint-Denis. Quels que soient la taille ou l'âge du référent du ménage, les revenus sont plus faibles en Seine-Saint-Denis.

L'opposition nord-est/ouest-sud-ouest reste prégnante

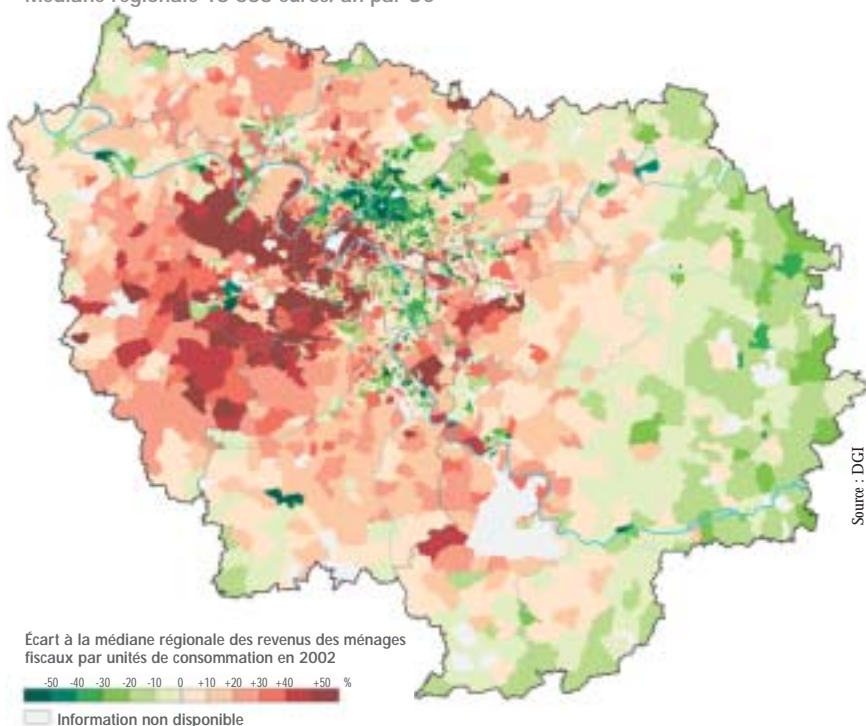
Ces valeurs départementales masquent de fortes disparités entre un pôle aisé situé à l'ouest de la région et les secteurs défavorisés du Nord et de l'Est parisien qui accueillent beaucoup de quartiers en zone urbaine sensible (carte ci-contre établie à l'Iris⁽¹⁾). Ces contrastes sociaux sont très aigus et relativement anciens en Île-de-France. Ce sont les cadres qui sont géographiquement les plus concentrés, et ce, à l'ouest. La localisation des ouvriers s'inscrit en négatif de l'image précédente. Ils sont surreprésentés en Seine-Saint-Denis, autour de Roissy-en-France, le long de la Seine en amont et aval de son cours, et en Seine-et-Marne. Les professions intermédiaires privilégient les espaces périurbains et les villes nouvelles. Les employés sont aussi assez dispersés sur le territoire avec quelques concentrations en banlieue nord et sud-est. Les ménages d'inactifs sont plus présents au cœur de l'agglomération et aux franges rurales de l'Île-de-France [4].

(1) Les îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS) sont les briques de base en matière de diffusion de données locales (définition Insee).

Le revenu des Franciliens :
vers une stabilisation des inégalités
entre communes ?

Écart au revenu médian régional en 2002

Médiane régionale 18 388 euros/an par UC

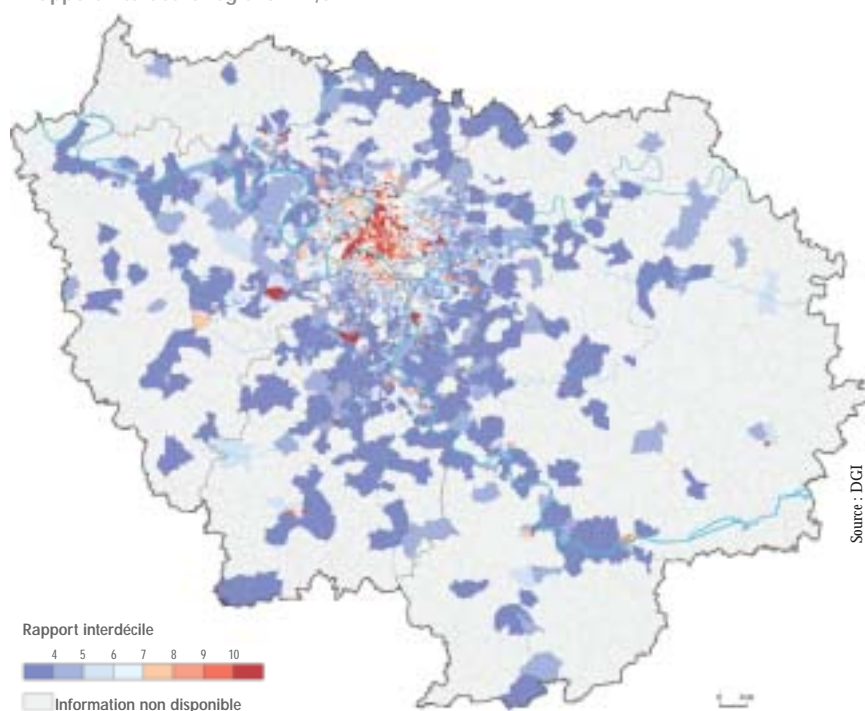


Dans ces espaces, la pauvreté est relativement peu prégnante dans le contexte régional. Le 1^{er} décile y est partout supérieur au niveau régional, et généralement l'écart dépasse 40 %. Dans la moitié ouest de la Seine-Saint-Denis, les très hauts revenus sont quasiment absents, mais c'est surtout sur ce territoire que résident les ménages franciliens aux plus faibles revenus. Le contraste de richesse tient avant tout à la faiblesse des bas revenus. Le «mélange social» paraît plus relever du quart nord-est de Paris. C'est davantage un espace de rencontre entre ménages pauvres et ménages aisés. Le 1^{er} décile (les plus pauvres) y est majoritairement en-deçà du niveau régional et le dernier décile légèrement au-dessus, sauf dans le 18^e qui s'apparente aux communes de Seine-Saint-Denis.

C'est au cœur de la région que se rencontrent les plus grands écarts de richesse sur un même territoire : à Paris (plus faiblement dans les arrondissements du sud) et en Seine-Saint-Denis, surtout à l'ouest de l'axe Pantin-Stains (carte ci-contre). Les hauts revenus, appréhendés par le 9^e décile y sont fréquemment au moins huit fois plus élevés que les bas revenus (1^{er} décile) dans la plupart des Iris. Les profils sociaux, même appréhendés dans leur diversité sont toutefois loin d'être similaires entre le Paris bourgeois du centre et de l'ouest (1^{er} au 8^e, 16^e et 17^e), le Paris plus populaire des arrondissements du quart nord-est (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e) et les communes de Seine-Saint-Denis. Dans les quartiers riches de Paris, le contraste résulte avant tout de la présence de ménages parmi les plus aisés de la région.

Rapport interdécile en 2002

Rapport interdécile régional : 7,02



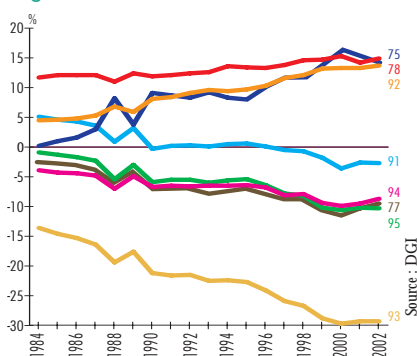
Le marquage territorial s'est renforcé depuis vingt ans

Les inégalités de revenu se sont nettement accrues sur le territoire francilien depuis vingt ans.

Les écarts entre départements...

Entre 1984 et 2002, trois départements se sont enrichis dans le contexte régional. Ils ont enregistré une croissance du revenu moyen réel après impôt de leurs foyers fiscaux² plus rapide que la moyenne régionale (+ 19,4 %). Ce sont Paris (+ 36,3 %), les Hauts-de-Seine (+ 29,9 %) et les Yvelines (+ 22,8 %). Paris a connu un processus rapide d'embourgeoisement. Le département comptait un actif cadre ou chef d'entreprise pour deux employés ou ouvriers en 1982.

Revenu moyen des foyers fiscaux après impôt par département : évolution de l'écart à la moyenne régionale



(2) Une mise en perspective des évolutions sur une longue période n'est possible qu'à partir des données de la direction générale des Impôts (DGI) sur le revenu par foyer fiscal. On s'éloigne de la notion de ménage et il n'est plus tenu compte de la composition du ménage. Les données sur les ménages fiscaux ne sont disponibles que depuis l'année 2000.

(3) Chaque décile de commune comprend 10 % des foyers fiscaux. En 2002, le décile le plus riche comprend 158 communes et 1,14 million d'habitants et le décile le plus pauvre, 37 communes avec un nombre d'habitants voisin.

Revenu moyen des foyers fiscaux après impôt par département (€ de 2002)

Département	1984	1990	1996	2002
Paris	15 493	18 693	18 454	21 113
Seine-et-Marne	15 043	15 936	15 442	16 703
Yvelines	17 273	19 163	19 026	21 211
Essonne	16 247	17 086	16 803	17 965
Hauts-de-Seine	16 160	18 518	18 522	20 992
Seine-Saint-Denis	13 359	13 498	12 742	13 052
Val-de-Marne	14 861	15 992	15 657	16 851
Val-d'Oise	15 319	16 126	15 726	16 551
Île-de-France	15 461	17 132	16 795	18 457

Source : DGI

En 1999, les premiers sont un peu plus nombreux que les seconds (ratio de 1,04). En Île-de-France, ce ratio a nettement moins progressé, passant de 0,27 à 0,46 [4].

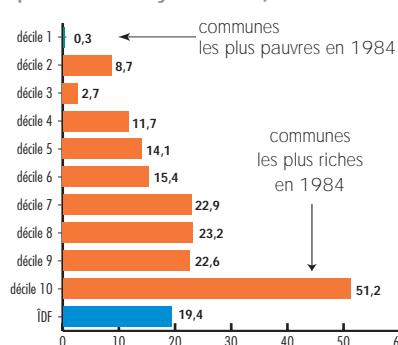
Les autres départements se sont donc relativement appauvris dans le contexte régional. La Seine-Saint-Denis s'avère être le seul à avoir enregistré un recul du revenu moyen réel (- 2,3 %). L'écart de revenu entre les Yvelines, département au revenu moyen par foyer fiscal le plus élevé en 1984 et 2002, et la Seine-Saint-Denis n'a cessé de s'amplifier jusqu'en 2000, date à laquelle il se stabilise : en 1984, les Yvelinois ont des revenus supérieurs de 30 % aux foyers fiscaux de Seine-Saint-Denis ; l'écart atteint plus de 60 % au début des années 2000.

... et entre communes

Ce sont les communes les plus riches en 1984 qui se sont le plus enrichies. Le revenu moyen dans les communes les plus aisées en 1984 s'est accru de 51 % en euros constants entre 1984 et 2002³. La croissance a été globalement nulle dans les communes où résidaient les 10 % des foyers fiscaux les plus modestes en 1984. À cette date, les revenus de ces deux groupes extrêmes étaient dans un rapport proche de 1 à 2 ; au début des années 2000, il est de l'ordre de 1 à 3. La croissance a profité avant tout aux

communes les plus riches, elle n'est plus que de + 22,6 % si on s'intéresse aux 10 % des foyers les plus riches suivants, c'est-à-dire à peine plus élevée que la moyenne régionale. Si l'on écarte les 10 % des communes les plus riches en 1984, les écarts se sont certes creusés entre les autres groupes de communes, mais dans une proportion bien moindre, comme l'atteste le ratio entre le groupe 9 (2^e par ordre de richesse) et le groupe 1 (le plus pauvre) qui passe de 1,46 en 1984 à 1,81 en 2002. Autre indice de cette montée des inégalités spatiales : les trois quarts des Franciliens résident dans une commune dont le revenu moyen réel s'est écarté vers le haut ou vers le bas de la moyenne régionale (carte page suivante).

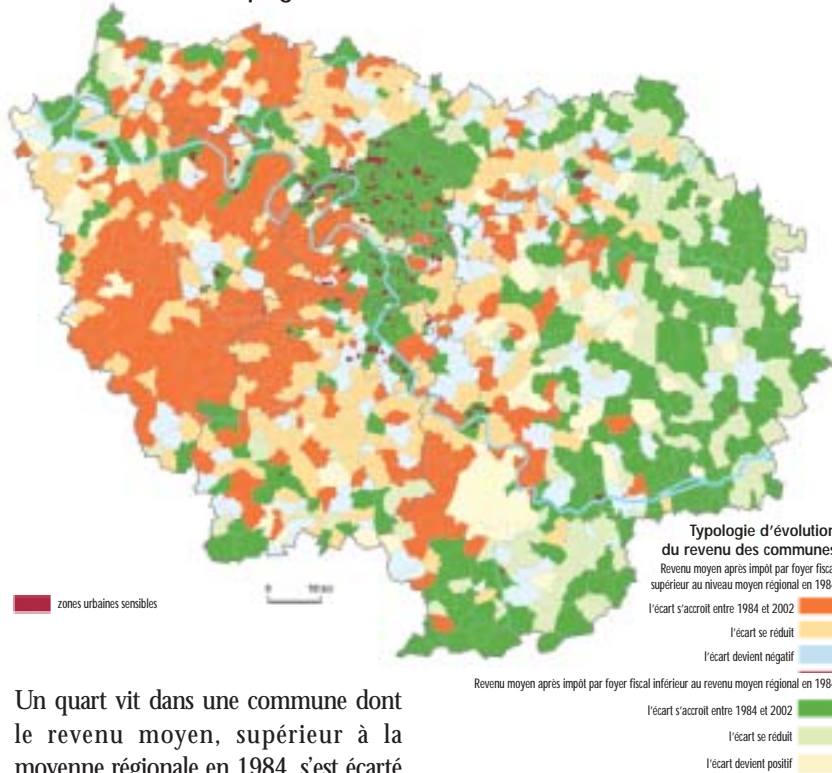
Taux d'évolution du revenu réel après impôt des foyers fiscaux entre 1984 et 2002 (en %) (communes franciliennes classées par décile de foyers fiscaux)



Source : DGI

Le revenu des Franciliens :
vers une stabilisation des inégalités
entre communes ?

Renforcement du marquage territorial 1984-2002



Un quart vit dans une commune dont le revenu moyen, supérieur à la moyenne régionale en 1984, s'est écarté de cette moyenne vers le haut ; et près de la moitié dans une commune engagée dans le processus inverse (le revenu après impôt, inférieur à la moyenne en 1984, s'en est éloigné depuis). Le pôle aisé s'est renforcé à l'ouest et au sud-ouest. Il coupe Paris en deux, traverse les Hauts-de-Seine et se ramifie dans les Yvelines et dans l'Essonne jusqu'à Orgeval au nord-ouest et Limours au sud. *A contrario*, les territoires en perte de vitesse sont pour beaucoup concentrés en Seine-Saint-Denis et le long de la vallée de la Seine en amont et en aval de son cours. Bon nombre de ZUS y sont localisées. Le revenu réel des 109 communes ayant une ZUS sur leur territoire a progressé de 6,5 % entre 1984 et 2002. La hausse est de + 3,8 % si on enlève Boulogne et le 17^e arrondissement. Le revenu réel a chuté en euros constants dans la moitié de ces communes. La baisse atteint 17 % à Grigny et 15 % à Aubervilliers, Garges-lès-Gonesse et Pierrefitte-sur-Seine.

Les inégalités se stabilisent en 2001 et 2002

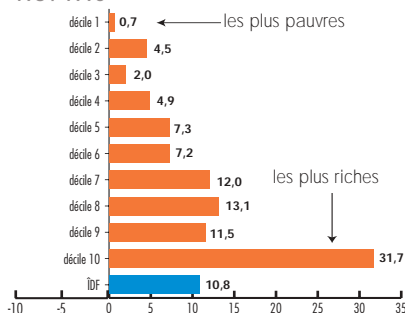
Cette montée des inégalités spatiales n'est pas linéaire depuis vingt ans. Les écarts se sont creusés avant tout en période d'expansion économique. Le mouvement s'est ralenti au début des années quatre-vingt-dix, et paraît stoppé depuis 2001, année qui marque un net essoufflement du dynamisme économique régional et une remontée du chômage. Les périodes de croissance ont bénéficié avant tout aux secteurs les plus aisés de la région. Le revenu moyen des foyers fiscaux du décile des communes les plus riches en 1984 a progressé de 31,7 % entre 1984 et 1990 et de 21 % entre 1996 et 2000, soit une progression respectivement trois fois, puis deux fois plus élevée que la moyenne régionale.

Taux d'évolution du revenu par période

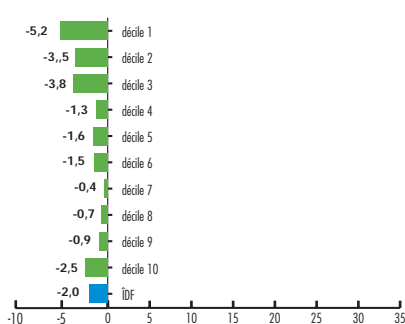
Revenu réel après impôt des foyers fiscaux

(communes franciliennes classées par décile de foyers fiscaux, des communes les plus riches en 1984 aux plus pauvres)

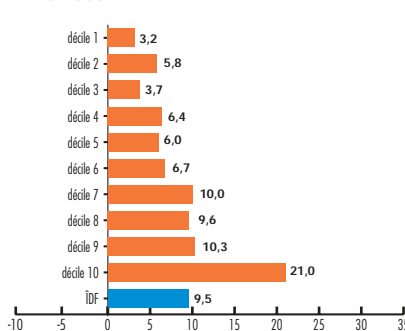
1984-1990



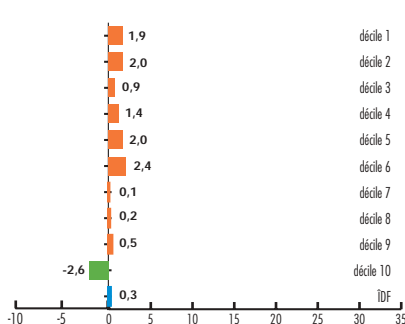
1990-1996



1996-2000



2000-2002



Source : DGI

**Le revenu des Franciliens :
vers une stabilisation des inégalités
entre communes ?**

Dans le même temps, pour le décile le plus pauvre, la croissance n'a été que de 0,7 % puis 3,2 %. Le creusement des inégalités a donc été plus accentué au cours de la première période de croissance c'est à dire dans les années quatre-vingt.

La crise des années 1990-1996 a, en revanche, été mieux «partagée», l'amplitude des évolutions étant plus faible. Ce sont toutefois les communes les plus pauvres qui ont subi les reculs les plus forts. La baisse du revenu réel a été maximale dans les communes où résidaient 30 % des ménages les plus modestes en 1984.

Les années 2001 et 2002, qui marquent un nouveau ralentissement économique dans la région, se singularisent par un schéma d'évolution différent. Ce sont avant tout les communes les plus riches qui accusent l'arrêt de la croissance, le revenu des

foyers fiscaux continuant à progresser dans les communes où vivent les populations les plus modestes. Il y a donc un léger resserrement des inégalités à la fois par le haut et le bas de la distribution. L'indicateur d'écart de revenu entre les deux déciles le plus riche et le plus pauvre se tasse légèrement et retrouve en 2002 son niveau de 1999. Les données de l'année 2003 et 2004, marquées par un nouveau recul de l'emploi puis une stabilisation, permettront d'examiner plus avant cette évolution.

Les communes ayant une ZUS sur leur territoire voient le revenu moyen des foyers fiscaux progresser légèrement entre 2000 et 2002 (+ 0,8 %), plus que les communes hors ZUS (+ 0,2 %), mais ces communes avaient moins bénéficié de la reprise économique des années 1996-2000 : le revenu réel après impôt y avait progressé de 4,7 %

contre 11,5 % en moyenne pour les autres communes de la région. Ces évolutions renvoient à de nombreux facteurs intriqués : effet ségrégatif de la mobilité résidentielle (évitement par les classes moyennes des secteurs les plus pauvres, «entre soi» des plus aisés...), effet différentiel du chômage qui touche les espaces les plus populaires, effet des politiques publiques (plafonds de ressources, politiques d'attribution, construction de logements sociaux), voire des effets démographiques (passage à la retraite, évolution différenciée de la bi-activité ou de l'instabilité familiale) [5].

Pour en savoir plus :

[1] *Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France. Données au 31 décembre 2003*, MIPES, 2004.

[2] Esponda M., «À Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes», *Île-de-France à la page*, n°240, 2004.

[3] Sagot M., «Île-de-France—province : écarts de revenus, inégalités des situations», *Note rapide Population et modes de vie*, n°377, Iaurif, mars 2005.

[4] *Atlas des Franciliens*, tome 3, Population et modes de vie, Iaurif-Insee, 2002.

[5] Sagot M., *Géographie sociale et pauvreté*, tome 2 et 3 Iaurif, 2001.

Voir aussi :

Préteceille E., *La division sociale de l'espace francilien*, OSC, 2003.

Les disparités sociales et territoriales, coll. «Regards sur...», Insee Ile-de-France, juillet 2003.

François J.-C. et alii, *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999*, DREIF, 2002.

Éléments de définitions

La DGI, via l'Insee, publie des données sur le revenu des foyers fiscaux depuis 1984. À partir de 2000, elle met à disposition des données plus détaillées d'un point de vue qualitatif et spatial, avec la publication d'informations portant sur les ménages fiscaux selon la taille, l'âge du référent du ménage et la composition du ménage. Certaines informations sont aussi mises à disposition à l'Iris. Les Iris 2000 sont des quartiers définis par l'Insee dont la population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant tout abattement. C'est un revenu avant redistribution. Il ne correspond pas au revenu disponible, puisqu'il ne prend en compte ni les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non imposés, ni l'effet des impôts (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Un foyer fiscal est associé à chaque déclaration de revenu. Il est constitué du déclarant et des personnes déclarées à charge.

Un ménage fiscal est constitué du regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Dans le cas d'un couple de concubins se déclarant séparément, le revenu du ménage fiscal sera constitué de la somme des deux foyers fiscaux. Pour constituer un ménage fiscal, il faut que coïncide une déclaration de revenu à l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). De ce fait, certaines personnes en sont exclues : les contribuables qui vivent en collectivité ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) ; les ménages concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année, le fichier de la TH ne permettant pas de répertorier les déclarations multiples. Le défaut de couverture relatif à ce 3^e cas de figure est évalué à 2,8 % de l'ensemble des ménages fiscaux en France.

Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée par l'Insee et Eurostat compte le premier adulte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 chacun.